

**PROJET EDUCATIF**  
**COMMUNE DE ALIGNAN DU VENT**

L'accueil de loisirs périscolaire accueille des enfants sur l'année scolaire, des enfants de la commune, pour répondre aux besoins des familles, dans un cadre extra-scolaire, pour pratiquer sur le mode du plaisir des activités ludiques, sportives, culturelles....

Il est ouvert à tous les enfants scolarisés de l'école « Les Mûriers ».

**L'accueil de loisirs périscolaire associé à l'école, doit permettre, par son fonctionnement :**

- D'avoir une démarche laïque
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers des activités socioculturelles.
- Favoriser la socialisation de l'enfant et développer l'autonomie de l'enfant.
- Le développement d'activités créatives
- Permettre à l'enfant d'avoir une démarche citoyenne
- Permettre à l'enfant d'avoir une démarche citoyenne.
- Poursuivre une éducation complémentaire de l'école.
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique.

**L'accueil de loisirs périscolaire associé à l'école doit pouvoir garantir aux enfants :**

- L'aménagement du temps de loisirs en fonction des attentes de l'enfant, de ses besoins, en respectant son rythme de vie.
- Une nourriture saine et équilibrée
- Des conditions de sécurité maximum, en particulier par le respect de la réglementation
- Le respect de lui-même et des autres

**Heures d'Ouverture :**

Accueil du matin : 7h30/8h35

Accueil du midi : 12h00/13h35

Accueil du soir : 16h30/18h30

## **Les locaux**

L'accueil de loisirs périscolaire associé à l'école d'Alignan du vent se situe « 10 rue de l'armistice 34 290 Alignan du vent »

Il dispose de deux salles aménagés pour les enfants, d'une salle de motricité, ainsi que d'une médiathèque.

Nous avons aussi un plateau sportif pour nos activités en extérieur.

## **Capacité d'accueil :**

-26 enfants de 3-6 ans maximum

-53 enfants de 6-12 ans maximum

## **Les moyens humains :**

Le personnel permanent de l'ALP :

Le matin, deux agents d'animation (dont une directrice adjointe) assurent le fonctionnement de la structure et le soir, trois agents d'animation avec une directrice.

Le midi : 6 personnes sont présentes,

- La directrice, titulaire du BAFA, BAFD, et du CAP petite enfance.
- La directrice adjointe titulaire du BAFA
- Trois agents d'animation titulaire du BAFA /CAP Petite enfance ou sans diplôme d'animation
- Une ATSEM
- Un agent d'entretien chargés du service et d'encadrement pour le moment des repas et le nettoyage des locaux

## **Les moyens financiers**

La mairie mobilise les moyens financiers nécessaires à la réalisation des actions relevant des objectifs du projet éducatif.

## **Responsable de l'ALP- rôle et fonction**

### **1. C'est un gestionnaire**

#### **Il est responsable**

- Des enfants fréquentant l'ALP
- De la gestion administrative

- De la gestion du centre : programmation, définition des objectifs pédagogiques.
- De la gestion du personnel d'animation sous l'autorité hiérarchique du Maire de la commune et de la Secrétaire de Mairie.
- De la gestion financière sous l'autorité hiérarchique du Maire de la commune.

## **2. C'est un pédagogue**

- Il construit son projet pédagogique

## **3. C'est un animateur**

- Il est responsable
- De la coordination du travail des différents membres de son équipe
- Du respect du programme établi et des objectifs définis
- Du déroulement des activités et de leur évaluation

## **4. C'est un formateur**

Il sera celui qui prolongera la formation des animateurs dont il aura la responsabilité.  
Il sera aussi la personne ressource qui enseignera aux stagiaires qu'une activité se prépare, se vit et s'évalue.